

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Attaché principal d'administration hospitalière

Informations sur le concours

Publié le :	22-01-2026
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Examen professionnel - concours pour avancement de grade
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	audrey.gatelet@eps-erasme.fr
Date du concours :	25-03-2026

Informations sur l'établissement

Nom : EPS ERASME / GATELET Audrey

Ville : 92160 Antony

Pour candidater

Date limite de candidature : 23-02-2026

Conditions de candidature :

Il s'agit d'un avancement de grade, les candidats reçus à l'examen professionnel ne pourront accéder au grade d'Attaché d'Administration Hospitalière Principal que suite à l'inscription à un tableau d'avancement et à décision du Directeur Général de l'Etablissement Public de Santé Erasme.

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration hospitalière comporte une épreuve orale unique d'une durée de trente minutes.

L'épreuve orale unique consiste, après une présentation par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation, en un entretien avec le jury sur la base d'un dossier présentant les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier les connaissances professionnelles du candidat, son niveau d'expertise dans son domaine d'exercice, ses qualités de réflexion, son aptitude à l'organisation, à la coordination, à la gestion et son projet professionnel. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique relative à l'exercice professionnel d'un attaché d'administration hospitalière. La durée totale de l'épreuve est de trente minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé par le candidat. Elle est notée de 0 à 20.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

Les candidats ayant obtenu un total de point supérieur ou égal à 10 pourront seuls être déclarés admis à l'examen professionnel.

Peuvent faire acte de candidature les Attachés d'Administration Hospitalière ayant, au 1er janvier de l'année, au moins atteint le 5ème échelon du grade d'attaché et compter au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau.

Pièces à fournir :

1° Un dossier retraçant leurs acquis et leur expérience professionnelle (RAEP)

2° L'attestation administrative justifiant la durée des services publics effectués par le candidat

3° Un curriculum vitae, les copies des fiches de postes occupés et si besoin des bulletins de salaire, le relevé des formations suivies et des travaux effectués, la copie des diplômes obtenus ainsi que toute autre pièce permettant au jury d'évaluer les acquis et l'expérience du candidat.

Mail pour l'envoi des candidatures : audrey.gatelet@eps-erasme.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures : EPS ERASME Madame Tiphaine TONNELIER, Directrice des Ressources Humaines, 143, avenue Armand Guillebaud 92160 Antony.